

COMPLEMENT DE JUSTIFICATIFS A TRANSMETTRE POUR VOTRE INSCRIPTION

Dans le cadre d'intervention relatif au financement des formations sanitaires et sociales par la Région Hauts-de-France applicable à compter de Septembre 2021 conformément à la Délibération n°2021.00093 du 4 Février 2021, l'Institut vous précise que :

La Région Hauts-de-France finance les parcours de formation des personnes répondant aux statuts suivants à la date de clôture des dossiers d'inscription aux épreuves de sélection.

STATUT	CONDITIONS	JUSTIFICATIFS A FOURNIR A L'INSTITUT	
<input type="checkbox"/> Elève ou Étudiant	<input type="checkbox"/> Etre élève ou étudiant en poursuite d'études sans interruption quel que soit le niveau de formation initiale (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant) :	Un certificat de scolarité N	
	<input type="checkbox"/> Etre élève ou étudiant avec interruption de scolarité quel que soit le niveau de formation initiale, à savoir	=> <i>Etre un jeune de moins de 26 ans ayant achevé sa formation initiale moins d'un an avant le démarrage de la formation, inscrit ou non à la Mission locale</i>	Un certificat de scolarité N-1
		=> <i>Etre élève ou étudiant dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation</i>	Un certificat de scolarité N-1 et une attestation De service Civique
<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi, indemnisé ou Non par l'assurance chômage	1. <input type="checkbox"/> Sans contrat de travail ou avec un contrat de travail précaire (CDD, contrat d'intérim ...) jusqu'à l'entrée en formation	Un justificatif de Pôle Emploi Une copie du Contrat de travail Une attestation sur l'honneur de mobilisation du CPF* (en page 3/3) et La copie de vos droits au CPF (1)	
	2. <input type="checkbox"/> Ayant un contrat de travail à condition que l'activité salariée ne fasse pas obstacle au bon déroulement de la formation et à l'atteinte de l'objectif.	Un justificatif de Pôle Emploi Une copie du Contrat de travail Une attestation sur l'honneur de mobilisation du CPF* (en page 3/3) et la copie de vos droits au CPF (1)	
	3. <input type="checkbox"/> Ayant démissionné d'un CDI uniquement dans le cadre de démissions légitimes conformément à l'accord d'application relatif à l'assurance chômage en vigueur. <ul style="list-style-type: none"> • Les travailleurs indépendants répondant aux conditions d'indemnisation par le régime d'assurance chômage à compter du 01/11/2019 • Les salariés employés dans le secteur privé • Les salariés employés dans le secteur public employant des salariés en CDI de droit privé. <p>Sont exclus de ce dispositif : Les titulaires d'un CDD ou d'un contrat de mission ; Les agents de droit public, les fonctionnaires ; Les travailleurs non-salariés</p>	Un justificatif de Pôle Emploi Une attestation sur l'honneur de mobilisation du CPF* (en page 3/3) et la copie de vos droits au CPF (1)	

*CPF : Compte Personnel de Formation

(1) Veuillez-vous rendre sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

« Le code du travail notamment ses articles L.6323-21, L.6323-22, L.6323-23 prévoit que, dès lors que le demandeur d'emploi accepte une formation financée par la Région, cette dernière prend en charge les frais pédagogiques et les frais liés à la validation des compétences et des connaissances afférentes à sa formation. Dans ce cas, le compte personnel de formation du demandeur d'emploi est débité du montant de l'action réalisée dans la limite des droits inscrits sur son compte. »

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A compléter par les demandeurs d'emploi indemnisés

ou non par l'assurance chômage

Je soussigné(e) M. Mme _____

déclare sur l'honneur, si je suis admis(e), mobiliser mon Compte Personnel de Formation (C.P.F.) pour la formation _____

Date :

Signature